



# Cadre départemental de la mission 100% EAC

## Dossier suivi par :

Patrice Gaspard - IEN : patrice.gaspard@ac-lille.fr

Véronique Charle - CPD : veronique.charle1@ac-lille.fr

## DSDEN du Nord

Depuis la rentrée 2021, l'équipe départementale se compose d'un IEN missionné, une CPD et onze CPB, centrée sur l'objectif de : faciliter l'action des équipes de terrain et d'en optimiser les impacts au bénéfice de tous les élèves.

Le Président de la République a fait de l'Éducation Artistique et Culturelle la première priorité de sa politique culturelle. Il s'agit de développer le parcours artistique pour l'ensemble des élèves en temps et hors temps scolaire, dans l'objectif du «100% EAC ». C'est par la conjugaison de trois dimensions, le volet artistique (qui renvoie à la démarche de l'artiste), le volet culturel (favorisant les rencontres avec les institutions et les acteurs du territoire), le volet pédagogique (en lien avec les apprentissages du socle et les contenus d'enseignement) que l'ambition des 100% d'élèves touchés par l'EAC sera réalisée.

Le cadre départemental permet de structurer la démarche visant le 100% EAC et de pérenniser l'action de la mission notamment en :

- favorisant une appropriation commune de la démarche EAC par la communauté scolaire et les structures culturelles ;
- instaurant un pilotage à l'échelle de l'école (modification du projet d'école, création d'une coordination interne et un lien avec le collège, stratégie de formation des personnels, développement d'une stratégie de valorisation) ;
- consolidant l'ouverture de l'école sur le territoire par le partenariat.



La création d'un label EAC d'école permet de structurer la démarche et de la pérenniser. Le label constitue un outil de diagnostic pour les écoles souhaitant développer une démarche EAC. C'est aussi un support de valorisation de l'engagement des équipes éducatives dans une démarche globale d'établissement en faveur de l'EAC. Le label constitue par ailleurs un objet de communication de l'école sur son territoire pour mettre en avant son projet éducatif. Une progressivité est envisagée avec trois niveaux de labellisation traduisant trois niveaux d'engagement :

- **Niveau 1 : Engagement** = S'engager dans une démarche EAC d'école.

*Facilement accessible, ce premier niveau de labellisation permet d'identifier les écoles s'engageant dans la démarche et de les accompagner vers des niveaux plus élevés de labellisation.*

- **Niveau 2 : Approfondissement** = le pilotage est structuré et le partenariat établi.

*Ce niveau de labellisation reconnaît la mise en œuvre d'une stratégie exigeante dans l'établissement.*

- **Niveau 3 : Expertise ou déploiement** = Ce niveau est atteint lorsque les projets menés sont transférables vers d'autres équipes et lorsque les équipes identifient et évaluent les compétences que les élèves développent dans ces projets.

*Ce sont des écoles qui savent communiquer sur ce qu'ils font et rayonnent sur leur territoire scolaire.*

La mission travaillera dans la première partie de cette année à l'élaboration d'une grille critériée d'obtention des niveaux de labellisation.

Il s'agira de **poursuivre et de développer ensemble le travail engagé** avec l'équipe de la mission EAC :

- Répondre aux besoins recensés ou exprimés pour gagner en efficacité,
- Valoriser, mutualiser, diffuser les ressources disponibles,
- Partager, impulser, expliquer les pratiques efficaces,
- Elargir le champ des références (didactiques, pédagogiques, culturelles, professionnelles, ...)
- Avec une cible commune : **que les élèves acquièrent les compétences attendues en EAC.**

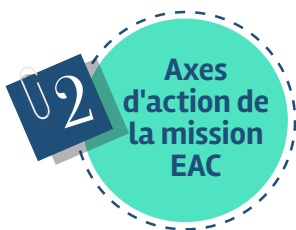
Cette dynamique s'accompagnera d'actions et de formations en faveur de :

- La connaissance affinée des enjeux spécifiques à l'EAC et programmes ;
- La communication et la liaison inter-degrés autour des compétences en Arts Plastiques et en Education Musicale ;
- Les pratiques pédagogiques et didactiques en EAC ;
- L'ouverture aux structures culturelles (projets partenariaux) et aux dispositifs ;
- Le travail d'équipe avec en appui l'Application Dédicée A la Généralisation de l'Enseignement artistique et culturel.

## Bilan ADAGE 2021 2022

Actions et dispositifs renseignés	59		62	
	Élèves	Écoles	Élèves	Écoles
Toutes actions confondues				
2020-2021	20%	24%	12%	14%
2021-2022	61%	67%	23%	29%

Les territoires identifiés comme renseignant les moins l'application sont : l'Avesnois, le Douaisis et dans une moindre mesure le Valenciennois.



### Contribuer à la formation continue des enseignants :

- Des actions de formation à destination des PE : conduite d'animations pédagogiques à dominante artistique (*exception faite des animations en regards croisés anticipées au PFC d'une circonscription en fin d'année 2021-22*), actions de formation en instances, suivi des stagiaires ;
- Une journée départementale : à destination des CPC, EMF, Colporteurs de culture mobilisés en faveur de l'enseignement de l'EAC au sein des circonscriptions en leur qualité de territoires apprenants.

### Accompagner pédagogiquement les enseignants :

- Un accompagnement de proximité : suivi d'une équipe d'école sur le terrain (sur la base de besoins repérés en circonscription) et a minima faire connaître parfaitement les leviers de mise en place du PEAC dans l'école ;
- Un accompagnement intermédiaire : appui des équipes de circonscriptions pour leurs interventions auprès des équipes d'école ;
- Un accompagnement partenarial efficace et ambitieux qui permettra de quitter la logique de projet pour développer les entrées par compétences.

### Partager :

- Une production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.
- Une participation à la conception de sujets du CRPE, à des jurys et à des groupes de travail départementaux, académiques, ou nationaux.

## 1 Gouvernance et organisation territoriale

La taille, la densité et la configuration du département induit une organisation en trois zones de manière à pouvoir réaliser une couverture aussi équilibrée que possible.

Sous l'autorité du DASEN, du pilotage du DAASEN chargé du dossier 100% EAC en lien avec l'A- DASEN, la mission EAC s'articule avec le pôle pédagogique et les territoires (Département - Bassins - Circonscriptions). Elle recueille les demandes et repère les besoins du terrain afin d'alimenter ses réponses et propositions (Formations - Actions - Accompagnements) en lien avec le Cadre de travail des missions départementales.

### De façon opérationnelle :

Le format du groupe mission s'accompagne d'une autre territorialité, d'un nouveau portage des actions en territoires de l'échelon local (regroupement de circonscriptions) à celui du département :

- l'IEN et la CPD mission 100% EAC sont les relais des communications relatives aux Arts et à la culture ;
- Deux CPEM et deux CPAP et la CPDEAC travaillent en réseau sur l'ensemble des dossiers et sur leur territoire nouvellement défini (découpage du département en 3 zones équitables en densité d'établissements et en surface kilométrique) ;
- leurs missions et activités font l'objet d'une lettre de mission.

Dans son format actualisé, la mission 100%EAC viendra en appui des circonscriptions sur l'ensemble des dossiers liés à l'enseignement et au déploiement des labellisations 100% EAC.

## 2 Outils de cadrage et de déploiement

### Deux outils en appui direct du cadre de travail départemental :

- **Lettre de Mission** : Cadrage des missions confiées aux Conseillers AP et EM.
- **Un outil départemental de liaison avec le terrain** : La remontée des besoins est nécessaire pour alimenter cette dynamique collective. Nous invitons chaque circonscription à s'appuyer sur la fiche départementale « Accompagnement et formation » (élaborée par la mission dès la rentrée 2022).

## 3 Volet RH

Au regard de la dimension de notre département et des attentes relatives à la mise en place du 100% EAC, la mission aura besoin de se renforcer afin que l'impact sur les élèves et les équipes soit optimal.

- La mission EAC poursuivra le travail avec les IEN de circonscriptions pour la généralisation du dispositif « colporteurs de culture » (un enseignant référent par école, si possible autre que le directeur).

### Perspectives :

La mission estime à **3 ans le temps nécessaire pour obtenir la labellisation 100% EAC pour l'ensemble des écoles du département en Niveau 2 de labellisation** (sept 2022- juin 2025)

### Mesures RH actées :

- Dégel du poste de CPAP dans l'Avesnois ;
- Remplacement systématique des personnels faisant valoir leur droit à pension ; toujours dans cette **logique d'équilibre des ressources** humaines entre les territoires (2 CPAP & 2 CPEM par zone) et dans **l'objectif fixé de 100% d'écoles labellisées.**

### Redécoupage territorial

Zones	Bassins regroupés	Nombre de Circonscriptions	Conseillers de Bassin	Exemples de projets territoriaux spécifiques identifiés
1	Dunkerque Lille 1 Lille 2	16	2 CPAP 2 CPEM	Partenariats musées et conservatoires, Lille 3000, Mêlées de chœurs, CHA...
2	Lille 3 Roubaix- Tourcoing Douai	19	2 CPAP 2 CPEM	Partenariats musées et conservatoires, Concerts citoyens, CHA, Mêlées de chœurs, Renouveau du Bassin Minier...
3	Valenciennes Cambrai Avesnes	16	2 CPAP (Dégel du poste de CPAP de l'Avesnois) 2 CPEM	Pôle des musiques actuelles, MUS (musée de Maubeuge) Partenariats musées et conservatoires, CHA, Pacte SAT...

Jean-Yves BESSOL

IA-DASEN du Nord

